

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 15 mai 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 15 mai 2018 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M. Robert Bureau
M^{me} Annic Gingras
M. Jean-Claude Gosselin
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M^{me} Lisette Fréchette
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Stéphane Lépine
M. Steve Pelletier
M^{me} Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2018-44 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté en déplaçant le point 5.5 Action collective avant le point 5.1 Actes d'établissements 2018-2019 et en ajournant les points 5.4, 8.3.1 et 8.3.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} MAI 2018

CC-2018-45 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Lyne Beauchamp fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Sébastien Roy et Lyne Frappier, représentants syndicaux, font des représentations en lien avec le plan d'effectifs du personnel de soutien général.

M. Gaudreau pose des questions sur l'état d'avancement des travaux de l'aréna de Magog et sur les élections scolaires.

Caroline Charland, enseignante, Katherine Thibault, TES, et Guylaine Thibodeau, directrice à l'école de l'Arc-en-Ciel, présentent le projet « Classe Harry Potter » dans le cadre des prix reconnaissance.

HUIS CLOS À 20 H 3

CC-2018-46 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos pour discuter de l'action collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Daniel Lavoie et Stéphane Lépine, commissaires, se retirent de la séance.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

RETOUR EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE À 21 H

CC-2018-47 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à nouveau en assemblée publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Daniel Lavoie et Stéphane Lépine, commissaires, reviennent à la séance.

ACTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure autorisant une action collective relative aux frais chargés par 68 commissions scolaires (Dossier #150-06-000007-138 - jugement du 6 décembre 2016 et jugement rectificatif du 24 mai 2017) ;

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en action collective déposée le 22 juin 2017 (Dossier #150-06-000007-138) à la suite du jugement d'autorisation ;

CONSIDÉRANT l'entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses » (« Entente ») ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues à huis clos ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée sans admission de faits, de droit ou de responsabilité dans le seul but de mettre fin au litige ;

CONSIDÉRANT la protection constitutionnelle au droit au secret professionnel, la protection du privilège relatif au litige et la protection du privilège relatif aux règlements d'un litige ;

CC-2018-48 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'APPROUVER l'Entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses » ;

D'AUTORISER le président et la directrice générale à signer la transaction et tout document devant donner effets aux présentes ;

DE VERSER l'Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes, sous pli confidentiel au répertoire des présentes, étant entendu que cette Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, Daniel Lavoie et Stéphane Lépine s'étant abstenus de voter.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2018-2019

CONSIDÉRANT les articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique (LRQ, c. I-13.3)* ;

CONSIDÉRANT que les actes d'établissement sont émis en lien avec le plan triennal et qu'ils indiquent le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'établissement, le cycle ou partie de cycle et l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT les résolutions CC-2017-145, CC-2017-146, CC-2017-147 adoptées le 28 novembre 2017 ;

CC-2018-49 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2018-2019 soient adoptés tels qu'ils ont été proposés. Ils seront effectifs au 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2018-2019 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que les membres de l'AQCS sont en accord avec le projet de structure administrative déposée pour consultation ;

CONSIDÉRANT que les membres de l'AQCS favoriseraient cependant qu'une réflexion se poursuive au regard de la structure administrative en formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT que les membres de l'ADEE, secteur des Sommets, sont en accord avec la structure administrative telle que présentée ;

CONSIDÉRANT que les membres de l'ADEE, secteur des Sommets, suggèrent les éléments suivants :

- Que l'ajout d'un poste de direction dans le secteur de Valcourt soit analysé ;
- Que l'ajout d'un poste à temps partiel de direction adjoint à l'école St-Philippe soit envisagé.

CC-2018-50 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la structure administrative des cadres et des directions d'établissement de la Commission scolaire des Sommets pour l'année 2018-2019 telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ETABLISSEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure administrative au conseil des commissaires du 16 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT la démission de Karine Viens du poste de direction adjointe qu'elle occupe ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT le déplacement de Hugues Gendron vers le poste d'adjoint à l'école secondaire de la Ruche ;

CONSIDÉRANT que le poste de direction aux écoles Notre-Dame-du-Sourire et St-Gabriel est présentement vacant ;

CONSIDÉRANT que Pier-Samuel Poulin occupe les fonctions de directeur par intérim des écoles Notre-Dame-du-Sourire et St-Gabriel depuis janvier 2017 ;

CC-2018-51 Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE Pier-Samuel Poulin soit nommé au poste de direction des écoles Notre-Dame-du-Sourire et St-Gabriel à compter du 1^{er} juillet 2018. Monsieur Poulin sera sujet à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES À L'HEURE DU MIDI

ATTENDU QU'UNE commission scolaire, qu'elle organise ou non le transport le midi pour permettre aux élèves d'aller dîner à domicile, assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec les conseils d'établissement et aux conditions financières qu'elle peut déterminer (*article 292. de la Loi sur l'instruction publique*) ;

ATENDU QUE le budget actuel permet de conserver les taux actuellement en vigueur, et ce, jusqu'à ce que le conseil des commissaires adopte une nouvelle résolution sur la tarification de la surveillance du midi ;

CC-2018-52 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet des frais de surveillance et d'encadrement des élèves à l'heure du midi selon ce qui suit :

**Scénario proposé
Primaire**

Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif pour 2 ^e enfant additionnel	Tarif pour 3 ^e enfant additionnel	Cout par jour/ 4 ^e enfant et plus
225 \$	90 \$	45 \$	0 \$

Et que les frais pour les élèves qui dinent occasionnellement à l'école soient fixés à 4 \$ par jour.

**Scénario proposé
Secondaire**

Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif pour 2 ^e enfant additionnel	Tarif pour 3 ^e enfant additionnel	Cout par jour/ 4 ^e enfant et plus
70 \$	70 \$	70 \$	0 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – ADOPTION

ATTENDU QUE la directrice du Service des ressources humaines, madame Chantal Larouche, présente le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2018-2019 ;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources de la Commission scolaire a analysé ces ajouts ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a octroyé des sommes supplémentaires afin d'ajouter des ressources en soutien direct aux élèves ;

CC-2018-53 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte officiellement le plan d'effectifs des professionnelles et professionnels de la Commission scolaire des Sommets pour l'année 2018-2019, tel que déposé ;

QUE le conseil des commissaires autorise la directrice générale à procéder à des ajustements au nombre de ressources professionnelles régulières et à la confection des postes de psychoéducateurs au primaire et au secondaire. Ces ajustements, le cas échéant, seront présentés au conseil des commissaires du 26 juin prochain en guise de suivi.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN GÉNÉRAL – ADOPTION

ATTENDU QUE la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente le plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 2018-2019 ;

CC-2018-54 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte officiellement le plan d'effectifs des employées et employés de soutien de la Commission scolaire des Sommets pour l'année 2018-2019, tel que déposé.

REJETÉE À LA MAJORITÉ. Annic Gingras, Jérôme Guillot-Hurtubise, Lisette Fréchette, Réjean Lacroix, Daniel Lavoie, Stéphane Lépine, Steve Pelletier, Caroline Lacroix et Charlotte Paré ayant voté contre la proposition.

Robert Bureau et Jean-Claude Gosselin ont voté pour la proposition.

CC-2018-55 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte officiellement le plan d'effectifs des employées et employés de soutien de la Commission scolaire des Sommets tel que déposé, sous réserve du poste de secrétaire d'école à l'école Jardin-des-Frontières.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, Annic Gingras, Jérôme Guillot-Hurtubise, Lisette Fréchette, Réjean Lacroix, Daniel Lavoie, Stéphane Lépine, Steve Pelletier, Caroline Lacroix et Charlotte Paré ayant voté pour la proposition.

Robert Bureau et Jean-Claude Gosselin ont voté contre la proposition.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

**CRÉATION DE POSTES À TEMPS COMPLET EN ADAPTATION
SCOLAIRE**

ATTENDU QUE la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente une proposition d'ajout de postes aux effectifs du personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire ;

CC-2018-56 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution de créer sept postes réguliers à temps complet de techniciens en éducation spécialisée (TES).

L'ajout de ces postes réguliers à temps complet sera reflété dans le plan d'effectifs du secteur de l'adaptation scolaire 2018-2019, qui sera présenté pour adoption lors de la séance du conseil des commissaires prévue le 26 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES
– ADOPTION**

Le directeur du Service des ressources financières et matérielles, Daniel Blais, présente le résultat de la consultation du document sur les objectifs et principes de répartition des ressources.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la consultation des instances concernées ;

CC-2018-57 Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

D'adopter le document sur les objectifs et principes de répartition des ressources pour l'année scolaire 2018-2019 et suivantes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES – ADOPTION

Le directeur du Service des ressources financières et matérielles, Daniel Blais, présente le résultat de la consultation du document sur les critères de répartition des ressources.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la consultation des instances concernées ;

CC-2018-58 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

D'adopter le document sur les critères de répartition des ressources pour l'année scolaire 2018-2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

OCTROI DE CONTRATS

**RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES PRINCIPALES – ÉCOLE
SECONDAIRE DE L'ESCALE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des salles de toilettes ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 19 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possibles ;

CONSIDÉRANT que Constructions Guy Sébas Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Bourassa Maillé, Architectes ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)* ;

CC-2018-59

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Constructions Guy Sébas Inc., le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 201 201 \$ (excluant les taxes) ;

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÉFECTION DES VESTIAIRES ET SALLES DE TOILETTES – CENTRE
D'ÉDUCATION DES ADULTES, POINT DE SERVICE DE MAGOG**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des vestiaires et des salles de toilette ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possibles ;

CONSIDÉRANT que Construction Longer Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de ADSP Architecture & design ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)* ;

CC-2018-60

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

D'accorder l'octroi du contrat à Construction Longer Inc., le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 263 000 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉFECTION DE LA TOITURE – ÉCOLE ST-PHILIPPE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possibles ;

CONSIDÉRANT que Toitures Sherbrooke Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Cimaise ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)* ;

CC-2018-61

Il est proposé par Stéphane Lépine, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Toitures Sherbrooke Inc., le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 556 012 \$ (excluant les taxes) ;

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

IMPERMÉABILISATION ET DRAINAGE DE LA FONDATION ET RÉFECTION DES ESCALIERS EXTÉRIEURS – ÉCOLE ST-BARTHÉLEMY

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'imperméabilisation et drainage de la fondation et réfection des escaliers extérieurs ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 24 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possibles ;

CONSIDÉRANT que EpoxyPro Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'ADSP Architectures & design ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c C 65-1) ;

CC-2018-62

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à EpoxyPro Inc., le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 168 098,78 \$ (excluant les taxes) ;

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Retour sur la rencontre régionale de la FCSQ.

Le congrès de la FCSQ se tiendra du 24 au 25 mai 2018.

Dépôt du projet de loi 185 sur le report des élections scolaires.

COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Retour sur la grève du transport scolaire et la mise en place des mesures d'atténuation.

Le directrice générale, Édith Pelletier, a assisté à la revue annuelle des cadets, le 12 mai dernier.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE À 22 H

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été traités (point 5.4, 8.3.1 et 8.3.2) ;

CC-2018-63

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 5 juin 2018 à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale